




©Mette Herskin

Qu'indiquent les lésions cutanées ?

- Les porcs préfèrent vivre en groupes sociaux restreints et manger, chercher de la nourriture et dormir de manière simultanée.
- Mélanger des porcs qui ne se connaissent pas peut engendrer des comportements agonistiques, comme des bagarres, à l'origine de lésions cutanées.
- Une gestion brutale des porcs avant l'abattage (par ex. avec des bâtons ou outils à bout pointu) peut entraîner des lésions cutanées sur leur corps.
- Une privation prolongée de nourriture ou d'eau peut rendre les porcs agressifs et frustrés, pouvant entraîner des lésions cutanées, par exemple à cause de morsures.
- La rivalité pour des ressources (limitées), comme l'eau, l'espace, le matériel d'enrichissement, peut accroître la fréquence des lésions cutanées, suite à des bagarres.



Pour une description plus détaillée des exigences spécifiques, consultez « [Examen à l'arrivée et gestion de la stabulation aux abattoirs pour les porcs](#) ». 

Méthode d'inspection (recommandée)

- L'inspecteur/rice vérifie la présence de **lésions cutanées** sur les porcs dans différents enclos de stabulation.
- L'inspecteur/rice vérifie si les lésions cutanées proviennent de faits survenus dans l'enclos de stabulation (par ex. affrontements dans l'enclos) ou de la mauvaise manipulation préalable à l'abattage (par ex. manipulations avec des bâtons à bout pointu).
- En cas d'infraction, l'inspecteur/rice signale les problèmes aux exploitants (BO) et/ou aux responsables du bien-être des animaux (AWO).
- En cas d'infraction, l'inspecteur/rice vérifie les SOP de l'abattoir et des mesures correctives doivent être prises pour garantir que la situation soit conforme aux exigences légales dans le futur.

Exigences légales



Règlement du Conseil (CE) **No 1099/2009** : Les exigences relatives à la manipulation et aux conditions de repos dans les enclos sont spécifiées dans les paragraphes :

- {Chapitre II, Article 3, Point 2.b-f} : prévention et protection contre les blessures, la souffrance et la douleur.
- {Annexe III, Point 1.8.a, b, d} : douleur et souffrance dues à une manipulation brutale ou à une pression excessive.
- {Annexe II, Points 1.3. et 1.4.} : conception des locaux de stabulation et inspection des porcs.
- {Annexe II, Points 2.3.-2.5.} : conception des systèmes d'approvisionnement en eau, sols.

Remarque : Les exigences listées paraphrasent le texte littéral de la réglementation et ne sont pas complètes. De plus, il se peut qu'il existe une législation nationale plus stricte en application.

Emplacement des lésions cutanées sur le corps des porcs



Des lésions cutanées sur la partie avant (gauche) du corps indiquent que des combats sont survenus. Des lésions sur la partie arrière (droite) peuvent indiquer que les procédures de gestion ou de manipulation sont inappropriées lors de la stabulation ou peuvent être dues à des ressources insuffisantes dans l'enclos de stabulation.



Les porcs sont évalués individuellement pour déterminer s'ils présentent des lésions cutanées. Le terme de lésion comprend la peau abîmée, les plaies récentes (avec saignement) et ou les lésions en cours de guérison (croûte). Les cicatrices ne sont pas prises en compte. Placez-vous près de l'animal et évaluez uniquement un flanc. Divisez le corps du porc en deux moitiés et évaluez chaque moitié séparément :

- Moitié avant (= oreilles et tête, épaules, pattes avant)
- Moitié arrière (= flanc, arrière-train, pattes arrière)

Si la majorité des porcs présentent des lésions cutanées, identifiez la répartition des lésions sur les porcs d'un même enclos, c'est-à-dire les lésions sur la moitié avant ou arrière des animaux.

Peu ou pas risque d'atteinte au bien être: Absence de lésion ou lésions bénignes

- ✓ Une lésion linéaire de ≥ 10 cm de longueur ;
- ✓ Ou 3 lésions ou plus de ≥ 3 cm de longueur, mais l'ensemble des lésions couvrent < 25 % de la surface corporelle ;
- ✓ Ou une zone circulaire de moins de 2,5 cm de diamètre.



Haut risque d'atteinte au bien être: Lésions sévères

- ✓ Une lésion circulaire de $\geq 2,5$ cm de diamètre ;
- ✓ Ou une lésion qui s'étend dans les couches plus profondes de la peau ;
- ✓ Ou des lésions qui recouvrent ≥ 25 % de la surface corporelle, indépendamment de la longueur des lésions.



Source de la méthode d'évaluation: [protocole AssureWel](#)



Co-funded by
the European Union



WAGENINGEN
UNIVERSITY & RESEARCH



AARHUS
UNIVERSITY

FRIEDRICH-LOEFFLER-INSTITUT



Bundesforschungsinstitut für Tiergesundheit
Federal Research Institute for Animal Health



EU Reference Centre
for Animal Welfare *Pigs*

En cas de question ou de suggestion relative à cette fiche, veuillez contacter le Centre info.pigs@eurcaw.eu